

« Antibiotiques : quelle utilisation ?  
 Quels contrôles dans la filière laitière française ? »

journée de travail

AUZEVILLE-TOLOSANE

02 juin 2017

**Compte rendu**

**GTV Occitanie**

Destinataires :

CA du GTV Occitanie

Dr Estelle KERN-BENAIBOUT

Début : 10h00

Fin : 16h30

**Sommaire**

[Préambule : 2](#_Toc484350591)

[Présentation n° 1 : Le contexte et les enjeux pour la filière laitière (CNIEL) 3](#_Toc484350592)

[Présentation n° 2 : Le médicament vétérinaire (ANSES et SIMV) 3](#_Toc484350593)

[Présentation n° 3 : La prescription vétérinaire (SNGTV) 3](#_Toc484350594)

[Présentation n° 4 : Le dispositif de contrôle du lait (CNIEL) 3](#_Toc484350595)

[Présentation n° 5 : La gestion des accidents (CNIEL) 3](#_Toc484350596)

[Présentation n° 6 : Des études de cas (SIMV) 3](#_Toc484350597)

# **Préambule :**

L’objectif de cette journée de travail a été de présenter une série de modules thématiques qui font partie d’un future outil « MOOC » (support de formation en ligne) qui devrait être prêt pour septembre 2017.

Cette journée a été ouverte à un groupe choisi (public ciblé de producteurs, entreprises, techniciens laitiers, vétérinaires, laboratoires privés qui correspondaient à des invités représentatifs des métiers ciblés pour cette formation). Les intervenants ont été enregistrés (vidéo) en vue de la construction de l’outil « MOOC »

Les présenterons ont été élaborés conjointement par le CNIEL, l’ANSES, la SNGTV et le SIMV en tant que support de sensibilisation.

À l’issue des présentations, une feuille a été donné aux présents afin de recueillir les avis sur les messages essentiels présentés dans la journée. Les messages présentés ont recueilli l’ensemble du contenu et messages qui devront être mis en avant grâce à cet outil « MOOC ».

L’outil présenté est composé de 6 parties :

1. Le contexte et les enjeux pour la filière laitière (CNIEL)
2. Le médicament vétérinaire (ANSES et SIMV)
3. La prescription vétérinaire (SNGTV)
4. Le dispositif de contrôle du lait (CNIEL)
5. La gestion des accidents (CNIEL)
6. Des études de cas (SIMV)

Note : Ci-après, un résumé des principaux points traités sur les différentes présentations. Le contenu intégral sera accessible sur l’outil « MOOC », disponible normalement le mois de septembre 2017.

# Présentation n° 1 : *Le contexte et les enjeux pour la filière laitière (CNIEL)*

Points traités :

* Présentation de la filière laitière (mode de fonctionnement, organisation, produits)
* Présentation des enjeux pour la filière (notamment sur le control des résidus)

# 

# Présentation n° 2 : *Le médicament vétérinaire (ANSES et SIMV)*

Points traités :

* Présentation du LMR (Limite Maximale de Résidus)
* Définition du LMR qui est déterminé par :
  + Substance pharmacologiquement active
  + Sur une espèce animale
  + Une denrée en particulière
* Définition du Temps d’Attente : déterminé quand le niveau du LMR est en dessous des seuils définis dans la législation.
* Procédure d’évaluation et de détermination des LMR
  + 1ère étape :

DOSSIER SECURITE (tests sur des animaux de laboratoire)

DOSSIER RÉSIDU (Il y a une mesure des résidus sur un repas type chez l’homme). Ce dossier est complété par un étude bactériologique sur la flore bactérienne humaine.

* Un tableau récapitulatif de la procédure LMR a été présenté.
* Comment déterminer le Temps d’Attente ?
  + Lignes directrices européennes
  + LMR réglementaire (UE)
  + Études *in vivo* (étude de déplétion – étude BPL réalisée)
  + Calcul d’un Temps d’Attente
    - Approche statistique (règlement UE) : 95% des animaux doivent être en dessous du LMR
    - Approche alternatif : On détermine l’élimination du médicament et on ajoute une marge de sécurité de temps de 30%
* Temps d’Attente « ZERO » ? : Le médicament est systématiquement en-dessous du LMR fixé par le législateur.

# 

# Présentation n° 3 : *La prescription vétérinaire (SNGTV)*

Points traités :

* Les antibiotiques sont des médicaments délivrés à l’éleveur sous prescription vétérinaire
  + Ordonnance
  + Soins réguliers, bilan sanitaire et protocole des soins
  + Enregistrements des actions sur le carnet sanitaire
* Définition des bases réglementaires (Article L.5143-4 du Code de la Santé Publique)
* Antibiotiques d’importance critique (Décret et Arrêté du 01/204/2016)
* En l’absence d’AMM spécifique, les possibilités pour le vétérinaire.
* Comment utiliser le cas code ?
  + Étape 1 : Il faut s’assurer de l’absence d’un médicament **autorisé, approprié et disponible**.
  + Étape 2 : Il faut s’assurer que le médicament a un LMR
  + Étape 3 : Il faut fixer un Temps d’Attente au moins égal au temps forfaitaire (***7 jours pour le lait***)

*Note : Cette présentation a été réalisé par le Dr MENUDIER Nathalie (vétérinaire responsable technique, Division Ruminants France chez CEVA) et préparé en collaboration avec la SNGTV (Dr BOSQUET, Gérard). À la fin de la présentation, le Dr s’est approché pour m’indiquer qu’elle pensait ne pas être la personne la plus indiqué pour présenter cette partie. Elle m’a dit qu’en étant salarié d’un laboratoire, elle aurait voulu qu’un vétérinaire de terrain du GTV puisse être à sa place pour assurer la présentation. Elle a été surprise de voir qu’on avait reçu l’invitation de la part de GIE Occitanie tardivement sachant que la SNGTV était impliquée dans la construction de l’outil « MOOC ».*

# Présentation n° 4 : Le cadre réglementaire

Points traités :

* Réglementation européenne : « Paquet hygiène » (CE : n°853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004)
* Réglementation Française : « Paiement du lait » (CR L.654-30 et décret n°2005…)
* 3 niveaux de surveillance en France
  + 1 Les plans de contrôles officiels par l’Administration
  + 2 Le paiement du lait des élevages
  + 3 Les contrôles des citernes à réception en laiterie.
* Flow-chart sur Qui fait Quoi dans ce domaine ?

Une carte avec les laboratoires présentes sur le territoire nationale a été présentée.

* Le dispositif de contrôle des résidus d’antibiotiques dans le lait (il a été présenté un cadre avec les étapes de contrôle dans les fermes, à la collecte)
* Les grands principes dans les dispositifs de contrôle : Le lait non confirme est refusé et détruit
* L’objectif des contrôles : Garantir la qualité et la sécurité du produit
* Qu’entend-on par lait « non conforme » dans le cadre officiel des auto-contrôles filière ?
* Quelles est l’efficacité de détection recherchée par filière ? (Capacité de détection des tests).
* La méthode de paiement du lait (contrôle des résidus des antibiotiques dans le lait des élevages depuis mars 2017)
  + Avec un test d’inhibition (DELVOTEST environ 3 h)
  + Avec un test de confirmation (pour les résultats positifs). Pour chercher le type spécifique d’antibiotique présent dans le lait (3 tests - = résultat - ; au moins 1 tests + = résultat +)
    - CHARM ROSA BLTET : Charm MRL Beta-lactam and Tetracycline Test
    - CHARM NEO/STREP : Néomycine et Streptomycine
    - CHARM QUAD2 : Macrolides et Gentamicine
* Reconnaissance et officialisation de la méthode (Reconnaissance par le DGAl et avis de l’ANSES)
* Méthode de contrôle avec un test à la collecte
  + 1 test rapide (<10 min) sur la citerne avant le chargement
  + Blocage de la citerne si test + et analyse de confirmation
* Méthode de contrôle au laboratoire reconnu
  + À partir des échantillons correspondants à la citerne en question
  + Résultat + : identification de l’origine du lait, destruction du produit + coût partagé par l’interprofession
* La qualité des résultats (les points clés)
  + Compétence de l’opérateur
  + Qualité des réactifs
  + Qualité du prélèvement
  + Conditions d’analyse
  + Auto-contrôle analytique
* Comprendre et interpréter un résultat d’analyse
* Choix du test en fonction de l’objectif recherché
* Les résultats d’un test veulent pour l’échantillon et pour le spectre du test choisi dans le respect des conditions d’applicabilité du test.

# Présentation n° 5 : *Antibiotiques. Quelle utilisation ? Contrôles dans la filière laitière française (CNIEL)*

Points traités :

* Caractéristiques des causes d’accidents : Introduction du dispositif « OPAIA »
* « OPAIA », le dispositif
* Il a été montré une diapositive avec un flow-chart de la procédure du dispositif.
* Enquêtes post-accidents OPAIA 2015 (n° 824).
  + La principale cause de contamination était le passage accidentable de contamination (n= 584/824). 315/824 questionnaires ont mentionné les problèmes des pratiques de traite. 183/824 questionnaires ont mentionné des problèmes dans l’identification de l’animale traité

# Présentation n° 6 : Les investigations et les facteurs de risque – exemples-

Cas traités :

1. Citerne + / erreur sur l’animale traite :

Recommandation : bien séparer les traitements en hors lactation et en lactation tout en se méfiant des effets routine

1. Citerne + / erreur d’identification (2 vaches, même n°, 2 intervenant dans la traite) :

Recommandation : identifier les animaux traités au tarissement et améliorer la communication entre intervenants de la traite

1. Citerne + / manque de traçabilité :

Recommandation : bien noter tous les traitements

# 

# Présentation n° 7 : *Les bonnes pratiques et la prévention*

Points traités :

* Les déclics bonnes pratiques contre les résidus antibiotiques.

1. Sitôt marqué, sitôt traité !
2. Pendant la traite, je veille au grain !
3. Rien de sert à de courir, il faut livrer au point
4. Allô la laiterie ?

* Une campagne de sensibilisation
* Une affiche et un panneau avec les consignes et un bracelet d’identification des bovins

GTV Occitanie

NOM DU REDACTEUR : Dr MENDEZ GOMEZ, Juan Luis